

SURVEILLANT-E DE NUIT

Certificat de Qualification Professionnelle – Niveau III

Pour les : salariés, professionnels en poste ou demandeurs d'emploi



VOS CONTACTS

Organisation de la formation

Secrétariat pédagogique :

Tél. : 05 49 37 60 05

Mail : sn@irts-pc.eu



Prestations et locaux accessibles aux personnes en situation de handicap (après étude du dossier).

Référent Handicap : Tatiana Rouan

06 34 99 28 85

crfh_poitiers@irts-pc.eu

Registre d'accès handicapés transmis sur demande.

Informations et inscriptions

Coût de la formation en inscription individuelle : tarif horaire : 13,50 € TTC

Tarif pour une formation intégrale : 3307,50€ TTC (selon modalités d'accompagnement) par personne pour le suivi de la formation dans son intégralité.

Possibilité d'édition de devis sur demande.

Retrouvez toutes les informations sur la formation (calendriers d'inscription, règlements, tarifs) sur le site de l'IRTS Poitou-Charentes : www.irts-poitou-charentes.fr

IRTS POITOU-CHARENTES

Centre de formation en Travail Social

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 54 86 00025 86 auprès du préfet de région de Nouvelle-Aquitaine.

N° SIRET : 775 716 152 000 19

Code NAF APE : 8542 Z

Institut Régional du Travail Social

1 rue Georges Guynemer - BP 215 - 86005 Poitiers Cedex
05 49 37 60 00 - irts@irts-pc.eu

www.irts-poitou-charentes.fr



La Surveillante de Nuit ou le Surveillant de Nuit est un professionnel intervenant dans les secteurs social, médico-social et sanitaire. Quel que soit le public accompagné (enfants, jeunes adultes, en situation de précarité ou de difficultés sociales ou familiales, personnes âgées, ou personnes en situation de handicap, ...), sa mission est d'assurer une "veille active" quant à la sécurité des personnes accompagnées et de garantir les conditions de leur repos, dans le respect des modalités de leur accompagnement et de la continuité jour/nuit.

Selon les secteurs, elle ou il est appelé "Surveillant-e de Nuit", "Veilleur-euse de Nuit", "Visiteur-e de Nuit", "Agent-e Social de Nuit", "Agent-e d'Accueil et de Veille".

Par ailleurs, l'évolution des contextes d'exercice et notamment le développement de l'habitat inclusif, engendre une évolution de la fonction et de nouvelles dénominations : surveillant-e de nuit « mobile », « itinérant-e », « volant-e », pour correspondre à des conditions d'exercice du métier différentes.

Les aptitudes

- Avoir le sens des responsabilités (sécurité des personnes et des biens)
- Savoir faire preuve de polyvalence pour pouvoir gérer les situations de crise ou de violence
- Faire preuve d'un bon contact relationnel et porter de l'intérêt pour les personnes fragiles ou vulnérables.
- Aimer travailler de nuit, et supporter des horaires décalés.

Lieux d'exercices

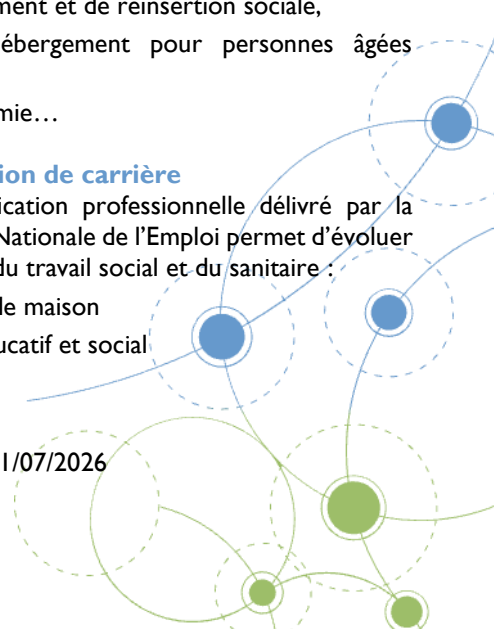
Institutions du social et du médico-social

- Maison d'enfants à caractère social, Centre éducatif fermé,
- Institutions thérapeutiques, éducative et pédagogique
- Maison d'accueil spécialisé, Foyer d'accueil médicalisé, Foyer de vie,
- Foyer d'hébergement, Foyer occupationnel,
- Centre d'hébergement et de réinsertion sociale,
- Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes,
- Résidence autonomie...

Possibilités d'évolution de carrière

Le certificat de qualification professionnelle délivré par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi permet d'évoluer sur différents métiers du travail social et du sanitaire :

- Maître-maitresse de maison
- Accompagnant éducatif et social



SURVEILLANT-E DE NUIT

Certificat de Qualification Professionnelle – Niveau III

Pour les : salariés, professionnels en poste ou demandeurs d'emploi



La formation

Durée : Réparties sur 6 à 12 mois.

- Nombre d'heures théoriques : 245h maximum (Soit 35 jours soit 7 semaines)
- Nombre d'heures pratiques : 210h maximum

Objectifs et contenu

Acquérir les compétences dans les domaines de formation suivants :

- Bloc 1 : Sécurité des personnes et des biens – 56 h
 - Rôle et fonction du/de la Surveillant-e de Nuit quant à la sécurité des biens et des personnes – 7 h
 - Sécurité des personnes et des biens – 49 h
- Bloc 2 : Accompagnement des personnes – 77 h
 - Rôle et fonction du/de la Surveillant-e de Nuit quant à l'accompagnement des personnes – 7 h
 - Les problématiques des publics – 31 h 30
 - Les fondements et les méthodes de l'accompagnement (Analyse des pratiques) – 31 h 30
 - Techniques permettant de répondre aux besoins d'hygiène et le confort – 7 h
- Bloc 3 : Participation à l'équipe pluri-professionnelle – 49 h
 - Le cadre institutionnel de la fonction – 24 h 30
 - Le travail en équipe pluri-professionnel (coopération et analyse de la pratique) – 24 h 30
- Bloc 4 : Spécificités du travail de nuit en établissement, social, médico-social et sanitaire – 28 h
 - Spécificité de l'exercice professionnel de nuit – 10 h 30
 - Santé du/de la professionnel-le de nuit – 17 h 30
- Accompagnement méthodologique – 35 h maximum

Approche pédagogique

La formation s'appuie pleinement sur la réalité du champ d'intervention du Surveillant-e de Nuit avec l'intervention de professionnels du secteur et des cadres pédagogiques selon une architecture modulaire associant les apports théoriques et le développement d'une posture réflexive.

La mise en œuvre de la formation nécessite que les stagiaires puissent cheminer sur leur représentation des publics, du métier, du travail en équipe et de leur positionnement professionnel.

Lieux de formation

Poitiers, Saintes, Niort, ou La Couronne (Angoulême).
Tout site sur la Vienne, Deux-Sèvres, Charente ou Charente-Maritime en fonction de la demande.
Possibilité de formation en intra en fonction du nombre d'inscrits.

Organisation de la formation

L'IRTS Poitou-Charentes est engagé aux côtés des établissements sociaux et médicaux sociaux dans la professionnalisation et la reconnaissance des métiers des acteurs du quotidien :

- La formation se déroule sur le principe de l'alternance entre les semaines de regroupement et les périodes de pratique professionnelle.
- La formation est dispensée par des professionnels du secteur et des formateurs permanents de l'IRTS.

Allègements et dispenses

Pour les professionnels attestant de la qualification de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) datant de moins de 2 ans : 14 heures de dispense et/ou de l'attestation de l'Équipier de Première Intervention (EPI) : 7 heures de dispense (à renouveler au bout de 12 mois). Une dispense des journées Bloc 1, qui y sont liées, est proposée et la qualification sera attachée à la présentation à l'oral du dossier professionnel. Les dispenses du SST et/ou EPI sont possibles sur présentation des attestations au moment de l'inscription.

L'examen

- Assiduité à l'ensemble des sessions de formation
- Obtention des certificats SST et EPI
- Différents écrits supports/éléments de preuve attendus pour chacun des blocs
- Prestations orales

Les conditions d'accès à la formation

Formation ouverte à tout salarié exerçant, ou appelé à exercer, la fonction de Surveillant-e de Nuit, ainsi qu'aux demandeurs d'emploi justifiant d'une PMSMP.
Pas de niveau scolaire requis

Prérequis

Savoir de base (Niveau I) acquis.

Un test de positionnement comprenant une évaluation écrite des savoirs de base et un entretien oral, sera réalisé en amont de la formation. Il permettra de définir l'accompagnement nécessaire durant la formation.

Pour les demandeurs d'emploi, il sera également demandé la réalisation d'une période de découverte type (PMSMP) ou une attestation d'emploi de minimum 10 jours sur un poste de Surveillant-e de Nuit dans le secteur social ou médico-social.

Institut Régional du Travail Social

1 rue Georges Guynemer - BP 215 - 86005 Poitiers Cedex
05 49 37 60 00 - irts@irts-pc.eu

www.irts-poitou-charentes.fr

